

RISQUES - Territoires à Risque Important d'inondation

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites des départements

Directive Inondation

- Territoire à Risque Important d'inondation national
- Territoire à Risque Important d'inondation

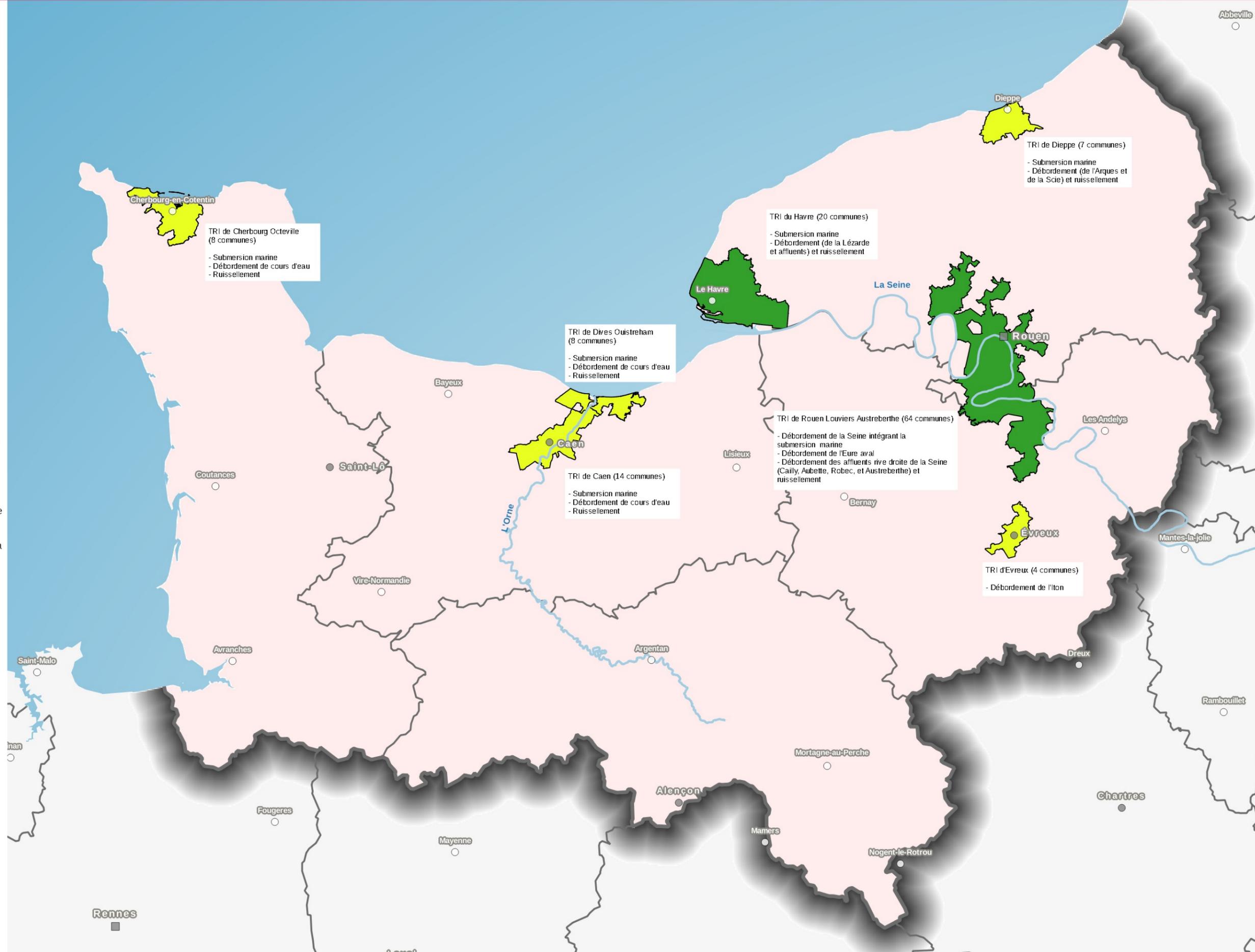
La directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite "directive inondation" a pour objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques. Elle vise à réduire les conséquences négatives potentielles pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) sont des zones où les enjeux potentiellement exposés sont les plus importants. Ils justifient d'une action volontariste de la part de l'Etat et des partenaires locaux concernés, via la mise en place de stratégies locales de gestion du risque inondation en cours d'élaboration. Il s'agit à la fois d'agir là où les enjeux sont les plus concentrés mais également là où il y a le plus à gagner en matière de réduction des risques et des coûts des dommages liés aux inondations.

7 TRI ont été identifiés pour la Normandie (arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 27 novembre 2012). 2 TRI nationaux, avec risque important ayant des conséquences de portée nationale, ont été identifiés par arrêté ministériel du 6 novembre 2012.

NB : la présente carte ne montre que les Territoires à Risque Important d'inondation, gérés par les services constituant la DREAL Normandie

Sources :
© IGN Geofla 2013
Production:
Le 14/04/2016 - DREAL-NORMANDIE



0 15 30 km

